

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FIN DE CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°02/2025 du 3 octobre 2025 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 8 août 2025 chargeant par intérim, madame Nadège Ombrouck, [REDACTED] responsable de l'unité aménagement et animation territoriale du Boulonnais – maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais – pôle aménagement et développement territorial des fonctions de directrice de la maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais à compter du 1^{er} septembre 2025,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que madame Nadège Ombrouck, [REDACTED] est affectée à la maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais pour y exercer les fonctions de directrice.

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions par intérim de madame Nadège Ombrouck, [REDACTED] en qualité de directrice de la maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais du pôle aménagement et développement territorial à compter du 1^{er} décembre 2025.

Article 2 :

A compter du 1^{er} décembre 2025, madame Nadège Ombrouck, [REDACTED] est chargée des fonctions de directrice de la maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 9 décembre 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines